



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-69-DE



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du mercredi 27 novembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle du conseil de Grignon, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

**Délégués titulaires présents :**

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	2 voix
Département de la Savoie	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de 18h22)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Christophe	METGE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

7 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DIAL BANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 18h36)
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	20 membres (pour la délibération N°65.2024) puis 21 membres (à partir de la délibération N°66.2024) et 22 membres (à partir de la délibération N°68.2024)
<b>TOTAL des voix</b>	22 voix : délibération N°65.2024 23 voix : délibération N°66.2024 et N°67.2024 24 voix à partir de la délibération N°68.2024 23 voix : délibération N°77.2024 (abstention de M. André VAIRETTO)

**Étaient excusés :** Eric BARBIER, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Michel DURET, Philippe GUIRAND, Yannick LOGEROT.

**François RIEU** ouvre la séance à 18h05.

**Nicolas ROCHE** est désigné Secrétaire de séance.

# S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et  
de l'Arc en Combe de Savoie**

## Conseil Syndical du 27 novembre 2024 Délibération n° 69.2024

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION DES MOYENS AVEC ARLYSÈRE -  
AVENANT N° 6 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SISARC/ARLYSÈRE**

**Rapporteur : M. le Président**

La Communauté d'Agglomération Arlysère est membre du SISARC.

Sur les fondements de l'article L.5721-9 du CGCT, les services d'une collectivité membre ou d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un syndicat mixte – ou inversement - pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Par délibération du 28 novembre 2018, le Conseil Syndical approuvait le renouvellement de la convention entre la CA Arlysère et le SISARC pour la mise à disposition du Pôle administratif pour les années 2018-2021.

Par délibération du 26 novembre 2019, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation modifiant les frais facturés au SISARC, au vu de l'augmentation de la charge de travail du Pôle Administratif.

Par délibération du 2 mars 2022, le Conseil Syndical approuvait l'avenant n° 2 à la convention de mutualisation modifiant la quotité des charges de personnel et frais assimilés du Pôle administratif.

Par délibération du 18 janvier 2023, le Conseil Syndical approuvait la prolongation, par avenant n°3, de cette convention de mutualisation pour l'année 2023.

Par délibération du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical approuvait la prolongation, par avenant n°4, de cette mise à disposition et modifiait les services mis à disposition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la mise à disposition concerne uniquement le service Commande Publique.

Par délibération du 3 juillet 2024, le Conseil Syndical approuvait la prolongation, par avenant n°5, de cette même mise à disposition (uniquement le service Commande Publique).

Afin de poursuivre la passation des dossiers de marchés publics, il est proposé de prolonger de nouveau la mise à disposition pour une durée de 12 mois de la convention de mutualisation de services.

Il convient, ainsi de signer un nouvel avenant à la convention permettant de :

- Prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 ladite convention.

Les montants refacturés au SISARC seront donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 établis comme suit :

- les charges de personnel :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20241127-69-DE



Service	Libellé grade	Quotité % ETP	Coût mensuel masse salariale
Commande Publique	2 agents catégorie C	25 %	1 000 €
		Coût avenant – 12 mois	12 000 €

- les autres frais de fourniture et contrats de service rattachés à hauteur : 500 €

Les autres clauses de la convention de mutualisation restent inchangées.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **AUTORISE** le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n°6 à la convention de mutualisation avec Arlyseré et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Président,

François RIEU.

Le secrétaire de séance,

Nicolas ROCHE.

**S.I.S.A.R.C.**

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)